





Regard sUR Juillet 2023 - N°7

Les effectifs salariés privé hors intérim Dijon métropole - Premier trimestre 2023

La hausse des effectifs salariés se poursuit au sein de Dijon métropole.

La métropole dijonnaise, territoire fortement portée par l'économie présentielle, compte au premier trimestre 2023 légèrement plus de 98 200 salariés privés (y compris alternants) dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région, ne représente que 12 % des salariés de Dijon métropole contre 16 % en Côted'Or et 23 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Malgré un contexte économique international difficile qui perdure, les effectifs salariés hors intérim au sein de Dijon métropole restent orientés à la hausse sur un an (+ 2,1 %, + 2 050 postes). Preuve du dynamisme de la métropole sur la dernière année glissante, cette croissance est supérieure aussi bien à celle du département (+ 1,8%) que de la région (+ 0,9%).

Sur un an, les secteurs du tertiaire (services et commerce) sont en hausse. Le secteur des **services** hors intérim porte la majorité de cette progression. En effet, ce dernier progresse, à un rythme proche de celui de la Côte-d'Or, de + 2,9 % sur un an (soit + 1 760 postes). Le dynamisme du secteur est expliqué par les activités de services administratifs et de soutien (+ 440 postes) mais aussi par la reprise post crise sanitaire de l'hébergement-restauration (+ 280 postes) et des arts, spectacles et activités récréatives (+ 260 postes).

Le **commerce** progresse quant à lui sur la dernière année glissante dans la métropole, majoritairement grâce au commerce de gros (+ 180 postes) puisque la progression du commerce de réparation d'automobiles et de motocycles (+ 90 postes) est annulée par la perte d'effectifs salariés dans le commerce de détail (- 90 postes). Dans ce secteur, la métropole est plus dynamique que le département (+ 1,2 % contre + 1,0 %).

Au plus fort de la crise sanitaire, le secteur de la **construction** (bâtiment et travaux publics) a été préservé et a continué à gagner des postes. Depuis un an, la dynamique est moins marquée dans la métropole dijonnaise mais le secteur progresse tout de même (+ 70 postes, + 0,9%) mais à une vitesse plus lente qu'au niveau départemental (+ 1,1%). Au niveau régional, la progression est plus timide (+ 0,3%).

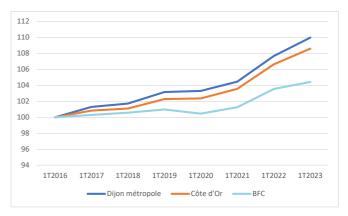
Dans **l'industrie**, le territoire de Dijon métropole qui avait amorcé une baisse depuis plusieurs années, progresse très légèrement par rapport au premier trimestre 2022 (+ 30 postes) grâce notamment à l'industrie agro-alimentaire (+ 60 postes), la production et la distribution d'électricité, de vapeur, de gaz et d'air conditionné (+ 50 postes). En revanche, l'industrie du meuble est plus en difficulté (- 50 postes).



^{*:} hors intérim. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2015)



Source : Urssaf

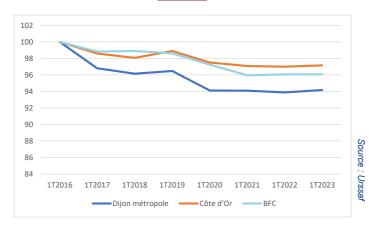
Les effectifs salariés (hors intérim)

	Nb emplois	Part dans le	Evol 1T2022 / 1T2023	
Secteur	1T2023	total	%	en valeur
Industrie	12 070	12%	0,2	30
Construction	8 080	8%	0,9	70
Commerce	15 550	16%	1,2	180
Services	62 570	64%	2,9	1 760
Total hors intérim - Dijon Métropole	98 270	100%	2,1	2 050
Côte-d'Or	152 140	-	1,8	2 740
Bourgogne-Franche-Comté	664 020	-	0,9	5 620

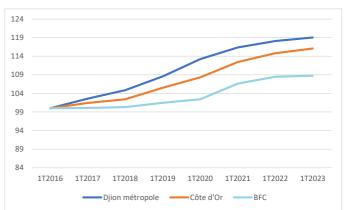
Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.



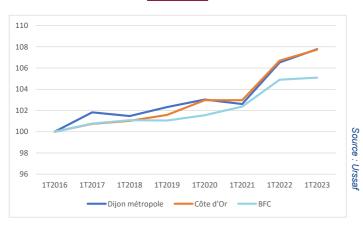
Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2015) Industrie



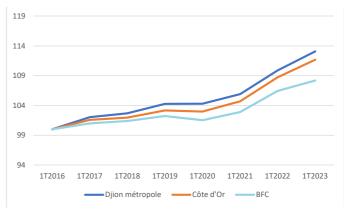
Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2015 Construction



Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2015) Commerce



Evolution des effectifs salariés (base 100 : 4T2015) Services hors Intérim



📢 Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allégements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en decà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs décla-

rés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans mes effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés sont hors intérim incluent les apprentis Elles sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex - Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : A. Thevenet – La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bfc@urssaf.fr